



Lettre d'information aux parents concernant les séjours d'été aux EUL

Séjours d'été 2020 : La colo 5-11 juillet / 12-18 juillet

Chers parents,

Après plusieurs mois d'interruption de nos activités, nous sommes heureux que les séjours d'été soient autorisés. Il nous paraît en effet important, après cette période difficile, de pouvoir proposer aux enfants et adolescents, des vacances qui leur permettent de se retrouver et de partager de belles aventures.

Cet été auront lieu :

- La colo pour les enfants de 6 à 10 ans à Neuwiller les Saverne
- Le mini camp pour les pré-ados de 11 à 14 ans à Neuwiller les Saverne
- Un séjour pour adolescents en Alsace (14-17 ans) en cours d'élaboration (du 12 au 26 juillet)

Les protocoles sanitaires du gouvernement pour la lutte contre la propagation du Covid-19 sont parus la semaine dernière. Nos équipes travaillent d'arrache-pied afin de mettre en place les moyens d'organiser des séjours qui répondent à la fois aux exigences de protection de la santé et garantissent le bien-être des jeunes.

Il est possible que certains points de ces protocoles soient assouplis par le gouvernement dans les prochaines semaines, si tel est le cas nous adapterons les mesures mises en place.

Vous trouverez ci-dessous des informations sur « la Colo » pour les enfants de 6 à 10 ans et les moyens instaurés pour permettre à vos enfants de vivre de belles vacances.

Les informations sur les autres séjours prévus cet été sont disponibles sur notre site internet.

Nous nous réjouissons de ces beaux moments à venir !

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions complémentaires,



Barbara Siéwé, pasteure, directrice de la Colo

pasteur@jeunesse-protestante.fr

06 98 58 16 52

www.jeunesse-protestante.fr

Informations COLO EUL 2020

1.	Dates des séjours.....	2
2.	Réunion d'information	2
3.	Nombre de participants et équipe d'encadrement	2
4.	Conditions d'accès au séjour	2
5.	Accueil et départ	2
6.	Organisation des locaux	2
7.	Mise en place des gestes barrières.....	3
8.	Suivi de la santé	3
9.	Repas	3
10.	Hébergement	3
11.	Activités	3
12.	Tarif du séjour	4
13.	Inscriptions et dossiers.....	4

1. Dates des séjours

Afin de réaliser les mesures de nettoyage et de désinfection imposées entre deux groupes **nous avons dû modifier les dates des séjours.**

Colo « Artistes en nature » du **Dimanche 5 juillet après midi au samedi 11 juillet matin**

Colo « Enchantons la vie ! » du **Dimanche 12 juillet après midi au samedi 18 juillet matin.**

Cette organisation nous contraint à demander aux parents ayant inscrits leurs enfants à deux semaines de séjour, de chercher leurs enfants le samedi 11 juillet le matin et de les ramener à Neuwiller le dimanche 12 juillet l'après-midi.

2. Réunion d'information

Afin de vous présenter le projet de chaque séjour et de répondre à vos questions nous vous proposons une réunion en visio-conférence via ZOOM **pour la colo : mercredi 24 juin de 18h30 à 20h00**

La directrice de séjour et une partie de l'équipe d'animation participeront à cette rencontre. Les enfants pourront prendre part aux échanges.

Un lien sera envoyé par mail aux parents des enfants déjà inscrits aux séjours.

Si vous n'avez pas encore inscrit vos enfants au séjour mais que vous souhaitez participer à cette réunion merci de nous contacter.

3. Nombre de participants et équipe d'encadrement

Nous accueillerons **un maximum de 24 enfants par semaine.**

Pour respecter le protocole sanitaire, nous constituerons **deux groupes de vie d'environ 12 enfants**, selon les âges et affinités. Vous pourrez nous informer de votre souhait que votre enfant fasse partie d'un même groupe de vie qu'un ami ou un frère et une sœur. Nous tâcherons de tenir compte de vos demandes autant que possible.

Le séjour sera dirigé par Barbara Siéwé, pasteure et secrétaire générale des EUL, titulaire du BAFD. L'équipe d'animation est constituée de **7 animateurs et animatrices bénévoles titulaires du BAFA ou en cours de formation.** Nous faisons le choix de mobiliser une équipe d'animation nombreuse afin de pouvoir accompagner les enfants dans les meilleures conditions.

4. Conditions d'accès au séjour

En cas de fièvre (38°C) ou de symptôme avant le début du séjour, votre enfant ne pourra pas être accueilli. L'assistante sanitaire prendra la température de chaque enfant à l'arrivée.

5. Accueil et départ

Afin d'éviter les regroupements, **l'accueil des enfants sera organisé sur des horaires échelonnés le dimanche entre 14h30 et 16h00.** Nous vous indiquerons les horaires d'arrivée prévus pour votre enfant.

Dans la mesure du possible chaque enfant (ou fratrie) **sera accompagné d'un ou deux adultes maximums.**

Les parents **devront porter un masque lors de l'arrivée.**

Les parents ne pourront pas entrer dans les bâtiments, l'accueil se déroulera dans la cour du château. La directrice du séjour et l'assistante sanitaire accueilleront chaque enfant qui sera ensuite accompagné par son animateur de groupe et installé dans sa chambre.

Le départ sera également organisé de façon échelonnée le samedi matin entre 10h et 11h30. Les mêmes règles qu'à l'arrivée seront mises en place.



6. Organisation des locaux

La colo se déroule dans le château des EUL.

Les locaux seront **nettoyés quotidiennement** et les objets régulièrement touchés désinfectés par les équipes professionnelles d'entretien des EUL.

Les espaces d'activité seront aménagés au mieux afin de respecter la distance d'1 mètre entre les personnes. Chaque espace de vie bénéficie d'un accès à un point d'eau ou de gel hydro alcoolique.

7. Mise en place des gestes barrières

Les enfants seront accompagnés pour la mise en place des gestes barrières :

Lavage des mains régulier, utilisation de mouchoirs en papier jetables, éternuer dans son coude, distance d'1 mètre entre les personnes (dans la mesure du possible).

Port du masque pour tous les adultes présents durant le séjour lorsqu'ils ne peuvent respecter la distance d'1 mètre.

Pour les enfants de 6 à 10 le port du masque n'est pas requis sauf en cas de symptômes.

L'association fournit les masques pour tous (salariés, animateurs, enfants en cas de besoin).

8. Suivi de la santé

Une assistante sanitaire veillera au suivi de la santé de chaque enfant sous la responsabilité de la directrice du séjour. Les parents devront retourner avant le début de séjour **la fiche sanitaire remplie de manière précise**. En cas de suivi médical particulier, nous invitons les parents à prendre contact avec la directrice avant le début du séjour. **Toute prise de médicament est organisée avec l'assistante sanitaire, selon une ordonnance médicale fournie par les parents.**

En cas de problème médical durant le séjour, les parents sont informés rapidement afin de prendre les mesures utiles.

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port d'un masque. En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs. L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu dans un accueil séjour de vacances.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.



9. Repas

Les repas sont assurés par l'équipe professionnelle de restauration des EUL.

Tous les membres de notre personnel sont formés aux protocoles sanitaires et les mesures sont renforcées durant cette période (port du masque durant le service).

Nos espaces de restauration sont réaménagés afin de respecter un mètre de distance à table.

10. Hébergement

Les enfants dorment en chambres de 4 à 6 lits en respectant une distance d'1 mètre entre chaque lit. La répartition dans les chambres est établie par la directrice en fonction des âges et affinités.

Si vous souhaitez que votre enfant partage sa chambre avec un enfant en particulier, merci de nous l'indiquer dans le dossier d'inscription, nous en tiendrons compte dans la mesure du possible.

Tout le linge de lit sera fourni par les EUL.

Chaque chambre aura un animateur référent pour la vie quotidienne.

11. Activités

Les activités seront adaptées afin de respecter au mieux les règles de distance sociale.

Toute l'équipe d'animation mettra en œuvre sa créativité pour proposer des activités ludiques et éducatives : grands jeux, activités créatives, veillées et temps spirituels.

Lors de la semaine « Artistes en nature », les enfants découvriront le land art. Ils créeront des œuvres d'art à partir d'éléments naturels et d'objets recyclés dans une démarche artistique et écologique. Nous serons accompagnés par Claude Braun artiste plasticien pour ce projet. Nous vivrons aussi des grands jeux, des veillées, des temps de partage spirituel...

Le programme de la semaine « En 'chantons la vie » sera légèrement modifié. Ne pouvant pas prévoir de concert final, les ateliers musicaux donneront lieu à des enregistrements que vous pourrez écouter en famille. Thomas Hurter, musicien professionnel, animera les ateliers de chants, et accompagnera les enfants musiciens, selon leurs compétences, afin que chacun puisse participer au projet. Nous envisageons également de tourner un clip durant le séjour mais aussi des grands jeux des veillées, des temps spirituels...

12. Tarif du séjour

Le tarif reste fixé à 350 euros par semaine.

Bien que la mise en place des protocoles impose des frais supplémentaires à notre structure (achat de matériel, augmentation du temps de travail de nos salariés pour l'entretien et les repas), nous avons fait le choix de maintenir nos tarifs de séjour.

Pour rappel les bons Caf d'aide aux temps libres, les chèques vacances de l'ANCV et les aides des comités d'entreprises peuvent réduire le coût du séjour pour vos enfants.

Nous souhaitons soutenir l'accès aux vacances pour tous les enfants et les jeunes, c'est pourquoi le projet « vacances pour tous » en partenariat avec « la Fringuerie », nous permet de proposer des aides aux familles pour financer les séjours de vacances organisés par les EUL. En cas de besoin, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous soutenir.

13. Inscriptions et dossiers

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 juin, elles peuvent se faire :

- sur internet via notre site : www.jeunesse-protestante.fr
- par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription accompagné d'un chèque

Vous recevrez dans les prochains jours par mail le dossier à remplir. Merci de nous retourner par courrier dans les meilleurs délais : Fiche sanitaire de liaison, Autorisation de diffusion de l'image et du son, Copie de l'attestation de carte vitale, Solde du séjour à régler

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remplir, découper et renvoyer
avec votre chèque d'acompte à : EUL - 19 rue du Cerf - 67330 NEUWILLER-LÈS-SAVERNE
L'inscription et le paiement peuvent être faits en ligne sur www.jeunesse-protestante.fr




Nom et prénom du responsable légal.....

Adresse :

Code postal :Commune :

Tél (à contacter en cas d'urgence) :

E-mail

J'inscris mon enfant / mes enfants : 

1er enfant :

Nom Prénom

né(e) le Fille Garçon

s'inscrit au séjour n°..... du au

Régime alimentaire : végétarien sans porc sans gluten autre :

Informations médicales :

2ème enfant :

Nom Prénom

né(e) le Fille Garçon

s'inscrit au séjour n°..... du au

Régime alimentaire : végétarien sans porc sans gluten autre :

Informations médicales :

3ème enfant :

Nom Prénom

né(e) le Fille Garçon

s'inscrit au séjour n°..... du au

Régime alimentaire : végétarien sans porc sans gluten autre :

Informations médicales :

Je bénéficie d'une aide de la CAF (joindre l'attestation de la CAF)

Ci-joint un chèque de : à l'ordre des « EUL »

Autres remarques :

Date et signature du responsable légal

* La cotisation est annuelle et valable pour l'année civile 2020